

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2014 à 19 heures 55 à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents :

M.M.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{mes}	Lorraine Séguin	conseillère siège #2
	Andréanne Auger	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Claudette Fournier	conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 55 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION #2014-12-413

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert. La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

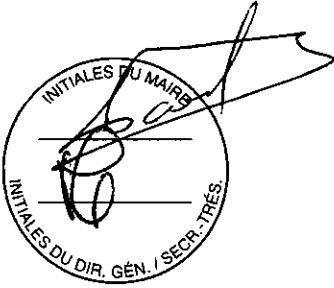
1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption – Règlement # 118-2014 modifiant le plan d'urbanisme #95-2012;
4. Adoption – Règlement #119-2014 modifiant le règlement de zonage #96-2012;
5. Liste des arrérages de taxes;
6. Remboursement du fonds de roulement;
7. Avis de motion – Augmentation du fonds de roulement;
8. Paiement SNC-Lavalin – 2^e versement;
9. Achat d'une souffleuse à neige;
10. Offre de services – Productions Zani;
11. 1045, route Marie-Victorin;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

3. ADOPTION – RÈGLEMENT # 118-2014 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 95-2012 RÉSOLUTION #2014-12-414

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté le 5 juin 2012 sa nouvelle réglementation d'urbanisme;

Considérant que la réglementation d'urbanisme actuelle doit être ajustée afin de permettre l'implantation de projets qui seraient profitables et désirables sur son territoire;

Considérant que le conseil souhaite apporter des modifications au plan d'urbanisme actuel afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de développement dans certains secteurs;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'une copie du règlement numéro 118-2014 a été remise aux membres du conseil le 10 décembre 2014 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant qu'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le mercredi 8 octobre 2014;

Considérant que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 octobre 2014 à la salle municipale au 960, 4^e Rue;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement numéro 118-2014 concernant le plan d'urbanisme tel que modifié.

4. ADOPTION – RÈGLEMENT # 119-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #96-2012 RÉSOLUTION #2014-12-415

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté le 5 juin 2012 sa nouvelle réglementation d'urbanisme;

Considérant que la réglementation d'urbanisme actuelle doit être ajustée afin de permettre l'implantation de projets qui seraient profitables et désirables sur son territoire;

Considérant que le conseil souhaite apporter des modifications au règlement de zonage actuel afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de développement dans certains secteurs;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 119-2014 a été remise aux membres du conseil le 10 décembre 2014 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant qu'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le mercredi 8 octobre 2014;

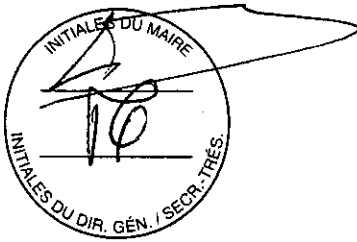
Considérant que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 octobre 2014 à la salle municipale au 960, 4^e Rue;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M^{me} Lorraine Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement numéro 119-2014 concernant le zonage tel que modifié.

5. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES RÉSOLUTION #2014-12-416

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à transmettre tous les comptes de taxes dus et ayant un solde de cent dollars (100 \$) et plus en date du 12 janvier 2015 à la MRC de Bécancour, et ce, même si un chèque postdaté après le 12 janvier 2015 est déposé, afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

6. REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT RÉSOLUTION #2014-12-417

Considérant que la municipalité possède un fonds de roulement de 100 000 \$;

Considérant que ladite municipalité a emprunté à ce fonds en 2012, pour une période de 5 ans, un montant de 80 000 \$:

Réfection du chemin des Houde : 20 000 \$
Enseigne électronique : 60 000 \$

Considérant qu'à la fin de l'année 2014 le solde à rembourser est de 48 000\$;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à affecter une somme de 48 000 \$ au fonds de roulement pour permettre à celui-ci d'atteindre le montant maximum de 100 000 \$. Cette somme provient du surplus non affecté de la municipalité.

7. AVIS DE MOTION – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT RÉSOLUTION #2014-12-418

Avis est donné par M^{me} Andréanne Auger qu'il sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil le 13 janvier 2015, un règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement de 100 000 \$ pour un montant total de 200 000 \$.

8. PAIEMENT SNC-LAVALIN – 2^E VERSEMENT RÉSOLUTION #2014-12-419

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au 2^e versement de la facture de SNC – Lavallin, pour les travaux relatifs au projet de la 18^e Avenue et Rue Poisson au montant de 5 752,87 \$ plus les taxes applicables.

9. ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE RÉSOLUTION #2014-12-420

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une souffleuse à neige, auprès de l'entreprise « Machineries Baron Tousignant », pour un montant de 3200 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission datée du 8 décembre dernier.

10. OFFRE DE SERVICES – PRODUCTIONS ZANI RÉSOLUTION #2014-12-421

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de l'entreprise « Productions Zani » au montant de 7400 \$ plus les taxes applicables pour la production et le montage d'une capsule internet de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Il est de plus résolu de mandater M^{me} Andréanne Auger responsable du projet.

11. 1045, ROUTE MARIE-VICTORIN RÉSOLUTION #2014-12-422

Considérant l'offre de vente de l'immeuble situé au 1045, Marie-Victorin par le Centre de santé et de services sociaux de Bécancour-Nicolet-Yamaska (CSSSBNY);

Considérant l'étude du dossier d'évaluation, du rapport de vérification sommaire de l'amiante et de l'analyse des dépenses du dit immeuble;

Considérant l'analyse de faisabilité de la transformation du premier étage à des fins municipale; soit l'installation de la mairie et de la bibliothèque;